



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**atih**

AGENCE TECHNIQUE  
DE L'INFORMATION  
SUR L'HOSPITALISATION



# **Tableau de bord de la performance Dans le secteur médico-social Synthèse des nouveautés Campagne 2023**

# 1. Actualité relative à la performance des ESSMS

## Publication des nouveaux indicateurs obligatoires des EHPAD

- Mise en œuvre du décret transparence financière du 28 avril 2022 et arrêté du 13 décembre 2022 relatif à la définition des 5 nouveaux indicateurs obligatoires des EHPAD
- Indicateurs collectés dans le cadre de la campagne annuelle du Tableau de bord de la performance du secteur médico-social, puis importés par la CNSA en vue de leur publication sur le portail d'information « [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](https://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) » dès 2023.
- Cinq indicateurs qui figureront tous dans le TdB à compter de 2023 :

### Déjà existants

- La composition du plateau technique
- Le profil des chambres

### Création ou mise à jour du TdB

- Le nombre de places habilitées à l'aide sociale à l'hébergement
- La présence d'un infirmier de nuit et d'un médecin coordonnateur dans l'établissement
- Le partenariat avec un ou plusieurs dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé mentionné à l'article L. 6327-1 du code de la santé publique

## Protection des données du Tableau de bord MS (décret RGPD)

- Publication du décret du 30 novembre 2022 visant à encadrer juridiquement la collecte et la restitution des données relatives à la gestion des ESMS PA/PH dans le TdB, au regard des règles du RGPD.
- Protection des données à caractère personnel principalement assurée par :
  - Une **liste limitative des catégories de personnes autorisées à alimenter ou accéder à ces données.**
  - Les **droits accordés aux personnes dont les données et informations sont traitées** (personnes accompagnées et personnels des ESMS PA/PH) : droits d'accès et de rectification des données, ainsi que le droit à la limitation au traitement (prévus par le RGPD).
    - à ce titre, **des modèles de note d'information** proposés par l'ATIH aux gestionnaires d'établissement seront **mis en ligne dès la campagne 2023.**

## 2. Calendrier de la campagne 2023

# Campagne 2023

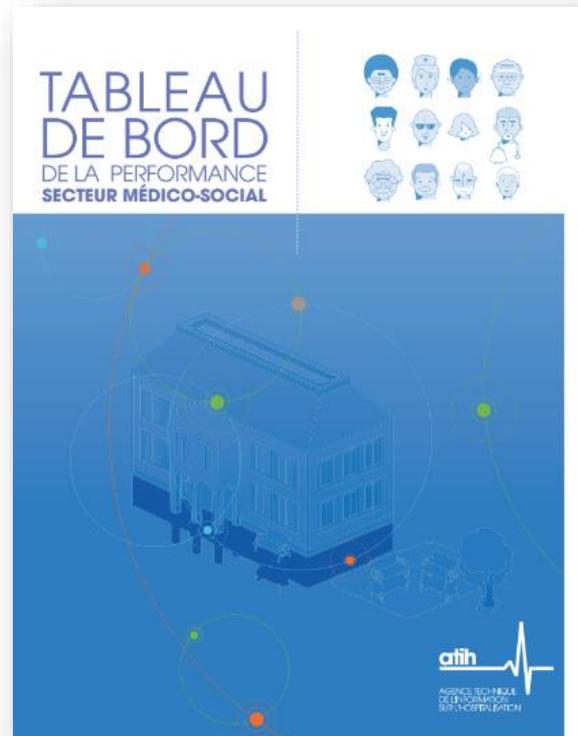
## Calendrier

Le calendrier pour la campagne 2023 est le suivant :

- Phase de collecte : du lundi 17 avril au dimanche 4 juin
- Phase de fiabilisation : de juin au 30 septembre
- Phase de restitution : à compter de mi-octobre (prévisionnel).

TdB ESMS 2023 :

- Le calendrier, les textes réglementaires, le dispositif du support et les documents pédagogiques (guide des indicateurs, notices utilisateurs, procédures de gestion des comptes Plage) nécessaires à la réalisation du recueil se trouvent sur le site de l'ATIH :
  - <https://www.atih.sante.fr/tdb-esms-2023>
- La plaquette « Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social » est disponible en téléchargement sur le site de l'ATIH : [Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social](#) | Publication ATIH (sante.fr)



# 3. Evolutions des indicateurs du Tableau de bord de la performance pour la campagne 2023

# Evolutions des indicateurs pour 2023 :

## Synthèse thématique

### Données de Caractérisation

#### Activités spécifiques :

- Ajout de « Centre de ressources territorial », « Plateforme de répit », « Dispositifs PH »

#### Partenariats :

- Mise à jour suite au déploiement des DAC (nouvel indicateur EHPAD)

#### Dispositif d'évaluation :

- Mise à jour suite à la réforme du dispositif d'évaluation (2022)

#### Immobilier :

- Enrichissement des indicateurs suite aux propositions du pôle immo de l'ANAP

#### Indicateurs d'activité :

- Extension de 2 indicateurs aux HT et AJ

#### Axe 1

#### Financiers :

- Alignement de certaines formules sur celles des ratios financiers de l'ERRD.

#### Axe 3

#### Axe 2

#### Ressources humaines

- Présence IDE de nuit et med-co en EHPAD (nouveaux indicateurs EHPAD)

#### Axe 4

#### SI :

- Mise à jour indicateurs télémédecine et référentiel d'identité

# Données de Caractérisation

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Ajout de la mission Centre de ressources territorial pour personnes âgées

### IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

#### Description :

Données de caractérisation ESMS  
Q.13 : Autorisations spécifiques

### EHPAD-SSIAD-SPASAD

#### Impact sur la saisie :

Evolution des propositions de réponse de la question 13 – Autorisations spécifiques

#### Description

La question 13 invite les ESMS à renseigner l'éventuelle détention d'une autorisation spécifique à choisir parmi une liste déroulante composée des propositions suivantes :

- UHR /
- Unité Spécifique Alzheimer /
- PASA /
- ESA (uniquement pour les SSIAD et SPASAD) /
- Aucune

**Ajout à cette liste de la Mission « Centre de ressources territorial pour personnes âgées (CRT) » créée par la LFSS 2022 et CDC précisé par arrêté du 27 avril 2022.**

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Ajout de la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

### IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

EHPAD, IME, Ets pour enfants/ado polyhandicapés,  
ITEP, MAS, FAM, EAM, SPASAD, SSIAD, SESSAD,  
SAMSAH

#### Description :

Données de caractérisation ESMS  
Création d'une nouvelle question

#### Impact sur la saisie :

Renseignement d'une nouvelle question

### Description

Conformément à l'instruction de la DGCS du 14 mai 2021, les ESMS du périmètre seront invités à renseigner la **mise en place en leur sein d'une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants**.

**Nouvelle question : Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (O/N) ?**

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Dispositifs PH à destination des enfants et des adolescents

### IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

**SESSAD-IME-ITEP** (modalités proposées uniquement aux structures pour enfants et adolescents)

#### Description :

Données de caractérisation ESMS

#### Impact sur la saisie :

Création d'une nouvelle donnée de caractérisation destinée à offrir une visibilité et un décompte des dispositifs, sans créer de nouvelles catégories et sans générer d'impact sur les indicateurs d'activités

#### Description

##### Dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés

- Équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation
- Dispositif d'intervention médico-sociale adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap
- Équipes relais handicaps rares
- Pôle de compétences et de prestations externalisées
- Unité d'enseignement
- Unité d'enseignement interne
- Unité d'enseignement externalisée
- Unité d'enseignement en maternelle (autisme)
- Unité d'enseignement élémentaire (autisme)

- Unité d'enseignement polyhandicap
- Dispositif d'autorégulation
- Dispositif intégré ITEP
- Autre dispositif intégré
- Dispositif emploi accompagné
- Plateforme de coordination et d'orientation 0-6 ans
- Plateforme de coordination et d'orientation 7-12 ans
- Plateforme de coordination et d'orientation 0-12 ans
- Plateforme d'emploi accompagné
- Plateforme d'accompagnement et de répit
- Communauté 360
- Autre dispositif
- Aucun

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Dispositifs PH à destination des adultes

### IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

### Tous les ESMS adultes

#### Description :

Données de caractérisation ESMS

#### Impact sur la saisie :

Création d'une nouvelle donnée de caractérisation destinée à offrir une visibilité et un décompte des dispositifs, sans créer de nouvelles catégories et sans générer d'impact sur les indicateurs d'activités

#### Description

#### Dispositifs spécifiques destinés aux adultes handicapés

- Équipe relais handicaps rares
- Pôle de compétences et de prestations externalisées
- Unité d'enseignement
- Unité d'enseignement interne
- Unité d'enseignement externalisée
- Unité d'enseignement polyhandicap
- Dispositif d'autorégulation

- Dispositif intégré
- Dispositif emploi accompagné
- Plateforme d'emploi accompagné
- Plateforme d'accompagnement et de répit
- Communauté 360
- Autre dispositif
- Aucun

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Suppression de la catégorie Démarche d'évaluation interne et d'évaluation externe de l'ESMS

### EVALUATION INTERNE ET EVALUATION EXTERNE

#### Description :

Données de caractérisation ESMS

### TOUS ESMS

#### Impact sur la saisie :

Suppression de la catégorie et de l'ensemble des données de caractérisation de la catégorie

#### Description

La réforme du dispositif de l'évaluation de la qualité intervenue en 2022 conduit à **supprimer des données de caractérisation la catégorie « Démarches d'évaluation interne et d'évaluation externe de l'ESMS » et l'ensemble des questions qui y sont associées (questions 965 à 970) et à les remplacer par la catégorie suivante (slide suivante).**

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Création de la catégorie « Démarche d'évaluation de la qualité »

### DEMARCHE D'EVALUATION DE LA QUALITE

### TOUS ESMS

#### Description :

Données de caractérisation ESMS

#### Impact sur la saisie :

Création de nouvelles données de caractérisation

Le renouvellement du dispositif d'évaluation de la qualité proposé par l'HAS en 2022 conduit à **créer la catégorie « Démarches d'évaluation de la qualité », en remplacement de la catégorie précédemment supprimée.**

Deux grand thèmes seront questionnés, auxquels sont associées les question suivantes :

#### 1. Pilotage de la démarche qualité

- « Votre établissement s'est-il organisé pour conduire la démarche d'amélioration de la qualité en vue de la prochaine évaluation programmée par les autorités ? oui/non
- « Avez-vous engagé une démarche d'autoévaluation dans la perspective de la prochaine évaluation programmée par les autorités ? oui/non »
- « Date du dernier rapport d'évaluation »

#### 2. Formalisation et suivi

- « La politique d'amélioration continue de la qualité est-elle formalisée ? » oui/non
- « Les actions menées dans ce cadre sont-elles retracées chaque année dans le rapport d'activité ? »

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Actualisation des questions relatives aux partenariats

### **PARTENARIATS, CONVENTIONS ET COOPERATION**

#### **Description :**

Données de caractérisation ESMS

Q.107, 1073 et 108

### **TOUS ESMS**

#### **Impact sur la saisie :**

Suppression de deux données de caractérisation (q1073 et q108)

#### **Mise à jour de la Q.107 – Partenariats avec un réseau de santé ? OUI/NON**

Suppression des propositions de réponses associées Q.1073 : Type de réseau de santé :

- réseau de santé gériatrique
- réseau de santé soins palliatifs
- autre réseau de santé

**Suppression de la Q.108 : Précisez la raison sociale des réseaux de santé partenaires**

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Actualisation des questions relatives aux partenariats

### PARTENARIATS, CONVENTIONS ET COOPERATION

### TOUS ESMS

#### Description :

Données de caractérisation ESMS

Q.109 et 110

#### Impact sur la saisie :

/

**Reformulation de la Q. 109** : Partenariat avec les acteurs de la coordination médico-sociale (oui/non)

**Nouvelle formulation** : Partenariat avec un ou des dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé mentionné à l'article L. 6327-1 du code de la santé publique (oui/non)

→ Correspondant à un des nouveaux indicateurs obligatoires des EHPAD.

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Focus sur les indicateurs immobiliers

### A quoi serviront-ils?

- **Renforcer la qualité et l'exhaustivité des données au service des stratégies territoriales et de leurs opérateurs (besoins de benchmark) :**
  - Remplacer des indicateurs immobiliers obsolètes ou avec peu d'intérêt par de nouveaux indicateurs plus précis et faciles à renseigner (listes de choix)
  - Eviter le remplissage d'enquêtes complémentaires par les ESMS (efforts supplémentaires pour les ESMS et les autorités publiques en termes de mise en place, d'appropriation et d'analyse)
- **Affiner la stratégie nationale sur les besoins** en réhabilitations d'EHPAD par ex (volumes et coûts)> pas de données immo en dehors de celles du TDB MS
- **Evaluer la performance de manière pluriannuelle** : collecter des données immo à partir de 2022 (=1ère année des SRIS) pour évaluer l'impact des SRIS, du Ségur de la Santé

# Evolution des indicateurs pour 2023 : Nouveaux indicateurs immobiliers

Tout établissement  
avec une activité  
d'hébergement  
permanent

## Les données requises par bâtiment recouvrent plusieurs volets

### DESCRIPTION

- Nom du bâtiment
- Finess géographique
- Nature du droit d'occupation du bâtiment principal
- Superficie des locaux SDO
- Date de construction du bâtiment
- Date des derniers gros travaux du bâtiment

### CAPACITAIRE

- Nombre de chambres individuelles dans le bâtiment
- Nombre de chambres doubles dans le bâtiment
- Nombre de chambres supérieures à deux lits dans le bâtiment
- Nombre total de chambres dans le bâtiment
- Nombre total de lits dans le bâtiment

### CONFORT

- Nombre de chambres avec sanitaire complet dans le bâtiment (lavabo, douche, toilettes)
- Nombre de chambres avec sanitaire partiel dans le bâtiment (lavabo, toilettes)
- Nombre de chambres sans sanitaire dans le bâtiment

### ENERGIE

- Réglementation énergétique appliquée à la construction
- Mode de chauffage principal du bâtiment
- Présence d'un système de rafraîchissement des locaux du bâtiment
- Isolation des menuiseries extérieures de pièces de vies du bâtiment

### REGLEMENTAIRE

- Avis commission sécurité
- Date du dernier passage de la commission de sécurité
- Classement sécurité du bâtiment
- Présence d'amiante
- Respect accessibilité PMR
- Contrainte architecturale

● Questions déjà existantes

● Nouvelles questions

● Calcul automatique

Privilégier les 8 sites présentant les plus grandes capacités d'accueil  
(en nombre de lits d'hébergement)

# Indicateurs

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Axe 1

### Taux d'admission sur lits/place en accueil de jour et hébergement temporaire

#### Activité

**Description :**  
Indicateurs

#### Tous les ESMS concernés

**Impact sur la saisie :**  
Création de deux indicateurs nouveaux pour l'AJ  
et à l'HT dans l'axe 1  
Création de deux questions pour le « nombre  
d'admission dans l'année » en AJ et HT

#### Description

Duplication de l'indicateur :

1. A l'accueil de jour
2. A l'hébergement temporaire

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Axe 1

### Taux de rotation des personnes accompagnées en hébergement temporaire

#### Activité

#### Tous les ESMS concernés

#### Description :

Indicateurs IPr5. 2.1 et 2.2

#### Impact sur la saisie :

Création d'un nouvel indicateur dans l'axe 1  
Création d'une question "Nombre de sorties dans l'année en hébergement temporaire"  
Création d'une question "Nombre d'entrées dans l'année en hébergement temporaire"

#### Description

Duplication de l'indicateur « Taux de rotation des personnes accompagnées (y compris accueil de jour) » à l'hébergement temporaire

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Axe 2

### Ajout « Présence d'un(e) infirmier(e) de nuit en EHPAD »

#### RESSOURCES HUMAINES

#### EHPAD

##### Description :

Il s'agit de constater au sein des EHPAD la présence d'un(e) IDE de nuit

##### Impact sur la saisie :

Nouvelle donnée à saisir

#### Description

Nouvel indicateur obligatoire des EHPAD prévu dans le décret 2022-734 du 28 avril 2022

Il convient que les EHPAD répondent à cette question par oui ou non (sans préciser la modalité d'organisation mais peut être sous forme d'une astreinte mutualisée entre établissements).

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Axe 2

## Ajout « médecin coordonnateur en EHPAD »

### RESSOURCES HUMAINES

### EHPAD

#### Description :

Présence d'un médecin coordonnateur OUI/NON

#### Impact sur la saisie :

Nouvelle donnée à saisir

#### Description

Nouvel indicateur obligatoire des EHPAD prévu dans le décret 2022-734 du 28 avril 2022

Il convient que les EHPAD renseignent la présence effective d'un médecin coordonnateur au sein de l'établissement à hauteur de l'effectif minimal prévu par le code de l'action sociale et des familles (OUI/NON).

Cet indicateur mentionne la présence effective d'un médecin coordonnateur dans l'établissement à hauteur de l'effectif minimal prévu par l'article D. 312-156 du code de l'action sociale et des familles.

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Axe 3

### Evolution du mode de calcul des indicateurs financiers CAF

#### Finance

##### Description :

Indicateur :

IFi2.1 Taux de CAF

#### TOUS ESMS

##### Impact sur la saisie :

Modification des formules de calcul (évolution réglementaire)

#### Description

Alignement des formules du TDB sur celles des ratios financiers de l'ERRD

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Axe 4

## La téléconsultation et à la téléexpertise

SI

TOUS ESMS

### Description :

Q.1115 - Disposez-vous d'une solution de téléconsultation / téléexpertise ? (Oui/NON)

### Impact sur la saisie :

Scission de la question 1115 en deux questions : l'une propre à la téléconsultation et l'autre propre à la téléexpertise

L'HAS (Fiche mémo téléconsultation et téléexpertise, mai 2019) distingue les deux notions :

- **la téléconsultation** a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation ;
- **la téléexpertise** a pour objet de permettre à un professionnel médical (dit « requérant ») de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux (dits « requis ») en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Axe 4

### Référence à l'Identification Nationale de Santé

SI	TOUT ESMS
----	-----------

**Description :**

Q1128 « Existe-t-il un référentiel unique d'identité des usagers /résidents (identifiant unique pour un résident /usager dans les outils de l'accompagnement) ? »

**Impact sur la saisie :**

Reformulation de la question 1128 en faisant référence à l'INS

**Description**

L'INS constitue aujourd'hui le référentiel que sont tenus d'utiliser les établissements de santé et médico-sociaux (Décret du 8 octobre 2019)

# Evolutions des indicateurs pour 2023

## Axe 4

### Interopérabilité avec le ROR, via trajectoire et e-parcours

SI	TOUT ESMS
----	-----------

**Description :**

Q 1130 : « Votre logiciel permet-il d'échanger des données avec d'autres outils SI ? Si oui lesquels ? »

**Impact sur la saisie :**

Remplacement de la question 1130 par trois questions distinctes, une pour le ROR, une pour via-trajectoire et une pour e-parcours. Pour les trois questions, réponses en oui/non

**Description**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan ESMS numérique, il apparaît que la Q 1130 sur l'Axe 4 SI : « Votre logiciel permet-il d'échanger des données avec d'autres outils SI ? Si oui lesquels ? » pourrait évoluer dans le sens d'une plus grande précision et se référer au ROR, E-parcours et via-trajectoire



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*